

# La fiscalité municipale au Canada

Problématique et solution

Atelier au congrès de l'AEMQ

Samedi le 31 mai 2008

Par : Pierre Huot, É.A.  
Robin Hémond, É.A.

# Situation actuelle

- Un marché résidentiel en croissance depuis plus de 5 ans.
- Une population vieillissante qui a des revenus fixes.
- Une pression fiscale difficile à soutenir.
- Des groupes de pression mettant en cause les outils de la fiscalité municipale.

# Révolte américaine

Allergie gouvernementale (santé)

- Proposition 13 en 1978 dans l'état de la Californie:

- Taux plafonné
- Valeur gelée

en échange d'une partie de la taxe de vente (équivalent de la TPS)

# Tournée canadienne

## Maritimes

### Terre-Neuve et Labrador

- Les municipalités ont des programmes de remboursements de taxes pour les bas revenus et les retraités.

### Nouvelle-Écosse

- Programme provincial d'évaluation plafonné (CAP) souvent cité en exemple;
- La province a un programme de rabais de taxes pour les retraités;
- Les municipalités peuvent mettre en place un programme pour les retraités et les bas revenus.
- C'est la seule province canadienne qui a un système de valeurs plafonnées actuellement.

## Maritimes (suite)

### Ile du Prince-Édouard

- Taxes provinciale et municipale sur la valeur foncière;
- Programme plafonné de la taxe provinciale;
- La province a un programme de rabais de taxe pour les retraités;
- Les municipalités peuvent mettre en place un programme pour les retraités et les bas revenus.

### Nouveau-Brunswick

- La province a des programmes de remboursement pour les bas revenus et un report de taxe pour les fermes;
- Les municipalités peuvent mettre en place un programme pour les retraités et les bas revenus.

## Québec

Je vais y revenir plus tard. Vous verrez que c'est déjà le « buffet ».

## Ontario

- La province a gelé les valeurs et les taux de taxation pour une période de 4 ans en 2005;
- La province donne un crédit d'impôt foncier sur le rapport d'impôt personnel pour les propriétaires résidents et les personnes âgées;
- Les municipalités peuvent mettre en place des programmes pour les bas revenus, les retraités, les vétérans, etc.
- Pour 2009, la croissance de la valeur sera étalée sur 4 ans. Par contre, la baisse de valeur sera appliquée sans étalement.

## Manitoba

- La province donne un crédit d'impôt foncier sur le rapport d'impôt personnel pour les propriétaires résidents et les personnes âgées;
- Les municipalités peuvent mettre en place des programmes pour les bas revenus, les retraités, les vétérans, etc.

## Saskatchewan

- La province utilise une proportion de la valeur marchande pour les immeubles résidentiels. Ceci a un effet régulateur;
- Les municipalités peuvent mettre en place des programmes d'aide et de report des taxes pour certaines catégories de contribuables.

## Alberta

- Structure semblable au Québec où le privé et le public sont actifs en évaluation municipale.
- Les valeurs doivent être équitables pour les immeubles semblables. La notion de valeur marchande est secondaire.
- Pas d'information sur le programme pour la fiscalité municipale. Peut-être qu'il n'y a pas de problème... (plein emploi, pas de taxe provinciale, etc.)

## Colombie Britannique

- La province a plusieurs programmes pour les personnes âgées (propriétaires et occupants de leur résidence) qui ont eu des hausses importantes. Elle offre un programme de report de l'impôt foncier pour les personnes âgées qui est l'équivalent du PRIF;
  - Les municipalités peuvent aussi mettre des programmes d'aide et de report de taxes pour les bas revenus et les personnes âgées.
- 

Avant de revenir sur la situation du Québec, on peut remarquer:

- Qu'ailleurs au Canada, les municipalités offrent des programmes liés à l'âge et aux revenus;
- Les programmes sont souvent aux deux niveaux municipal et provincial et visent les propriétaires résidentiels.



## Qu'en est-il au Québec ?

- La province offre un crédit de taxe foncier sur le rapport d'impôt à la ligne 460 des particuliers. Il est universel car il s'adresse aussi aux locataires.
  
- La fiscalité municipale offre plusieurs outils pour absorber les hausses de valeurs :
  - Les rôles sont triennaux sur 3 ou 4 ans;
  - Plusieurs outils permettent d'étaler la croissance de la valeur ou du compte de taxe;
  - L'utilisation des taux variés permet aussi une certaine protection des hausses de taxes;
  - La tarification de certains services (eau, ordures, loisirs)

# Quelles sont les tendances au Québec ?

- Au Québec, il y a actuellement deux alternatives qui pointent.

Le CAP (évaluation plafonnée) provenant de la Nouvelle-Écosse est supportée par l'Association des propriétaires fonciers du Québec ([www.apfq.org](http://www.apfq.org)). Ce programme limite la croissance de la valeur à un certain taux.

La municipalité a deux valeurs pour certains immeubles : une « valeur marchande » et une « valeur plafonnée » qui est utilisée pour fins de taxation. Une étude de la situation en Nouvelle-Écosse a permis d'observer une fiscalité municipale semblable à la situation de la fiscalité scolaire au Québec. Entre 2001 et 2006, les valeurs foncières sont passées de 27 milliards à 36 milliards et le taux de taxation est resté stable à 1,50 \$, ce qui ressemble au taux de 0,35 \$ de nos commissions scolaires.

- Selon moi, la réponse de la Nouvelle-Écosse avec les CAP est une réponse locale à un problème de fiscalité municipale propre à la province.

Au Québec, il y a peu de péréquation et l'autonomie fiscale au niveau local est privilégié.

L'autre programme est le PRIF (programme de régulation de l'impôt foncier) qui est favorisé par l'UMQ.

- Ce programme permettrait le report de la hausse d'impôt foncier;
- Le contribuable est toujours responsable de ses taxes;
- Maintient la situation d'une seule valeur et limite la confusion;
- Une agence serait créée pour l'administration de ce programme.

Actuellement l'UMQ analyse la mise en place de ce programme.

- Coût
- Clientèle visée
- Partenaire éventuel
- Participation municipale

# L'AEMQ, son rôle, sa position

- Actuellement nous écoutons et observons ce qui se passe;
- On désire intervenir seulement si nous sommes invités à le faire;
- Veut protéger le principe de « valeur marchande » unique pour la fiscalité municipale;
- Contre les programmes qui auraient un effet sur la transparence du marché;
- Pour l'équité en fiscalité municipale. Pour une même valeur, la charge fiscale devrait être la même.

# Période de questions

- Désirez-vous plus d'interventions de l'AEMQ?
- Avez-vous des interventions avec des contribuables sur ce sujet?